
L'OUTRE-MER

| FICHE 028
L'IMMIGRATION
DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Mayotte et la Guyane se distinguent par l'importance des flux migratoires au regard de la population

Les départements d'outre-mer, en raison de leur relative prospérité par rapport à leurs environnements régionaux, présentent une attractivité migratoire bien réelle. Mayotte et La Guyane se distinguent tout particulièrement par une proportion de ressortissants étrangers dans la population totale beaucoup plus forte qu'en métropole et que dans les autres territoires d'outre-mer (respectivement 10 % et 14 %). Les admissions annuelles au séjour, les demandes d'asile et les éloignements exécutés y sont beaucoup plus nombreux que dans les autres DOM.

À Mayotte, la plupart des titres sont détenus par des Comoriens tandis qu'en Guyane, les Haïtiens, Surinamiens et Brésiliens sont les plus nombreux.

Comme en métropole, le Covid a entraîné un recul des premiers titres délivrés dans les DOM (- 34,7 %). 6 404 premiers titres y ont été délivrés en 2020, dont 54 % à Mayotte et 23 % en Guyane. Les nouveaux titres émis à La Réunion (13 %), en Guadeloupe et en Martinique (5 %) sont beaucoup moins nombreux.

Avec 7 948 visas délivrés pour les départements, collectivités et territoires d'outre-mer, l'année 2020 s'inscrit en forte baisse (- 71,0 %) par rapport à 2019.

En 2020, 4 721 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnés) ont été introduites Outre-mer. La demande d'asile a ainsi beaucoup diminué (- 36 %) dans ces territoires par rapport à l'année précédente (7 428 premières demandes), qui était en forte hausse par rapport à 2018 (3 488). La Guyane est moins concernée par ce recul et concentre en 2020 45 % des premières demandes d'asile Outre-mer, contre 32 % en 2019. Après un pic constaté en 2016 et 2017 à plus de 5 000 premières demandes dans ce département, celui-ci a enregistré une baisse de près de la moitié en 2018 et une quasi stabilité depuis (2 383, 2 410 puis 2 138 de 2018 à 2020). À Mayotte, la demande d'asile augmente depuis 2016 et a été multipliée par 2,5 entre 2018 et 2019. Elle recule de 26,8 % en 2020, à 1 471.

Pour les départements d'Amérique, les ressortissants d'Haïti restent très largement majoritaires. Ils représentent 96 % de

la demande d'asile en Guadeloupe, 90 % en Martinique et 64 % en Guyane. On notera un phénomène nouveau ces deux dernières années en Guyane avec l'arrivée de ressortissants syriens en provenance du Brésil souhaitant demander l'asile en France. Ainsi, les demandes d'asile syriennes représentaient 7,9 % des demandes en Guyane en 2019 puis 13,5 % en 2020.

À Mayotte, ce sont les ressortissants comoriens qui forment la plus grande partie des demandes d'asile (83 %).

Les pressions migratoires touchant les départements et collectivités d'outre-mer sont très différentes et exigent des réponses locales de l'État d'intensité variable. Si la problématique de l'immigration clandestine est prégnante à Mayotte, elle est de moindre importance dans les autres départements et collectivités.

Ainsi, parmi les 12 445 éloignements de personnes majeures qui ont été effectués Outre-mer en 2020, 11 531 ont été réalisés depuis Mayotte soit 93 % pour ce seul département. Les éloignements depuis la Guyane ont été particulièrement freinés en 2020 (- 80,6 %).

Mayotte est la destination de migrations en provenance principalement de l'Union des Comores, plus particulièrement de l'île d'Anjouan. Malgré les moyens mis en place par l'État pour lutter contre l'immigration irrégulière, ces flux migratoires sont importants et résultent pour partie du processus de départementalisation qui suscite des espoirs de prospérité et de vie meilleure.

La Guyane, quant à elle, est le seul territoire de l'Union Européenne à avoir une frontière terrestre avec des pays d'Amérique du sud. Elle représente une forte attractivité économique pour les populations du Brésil, du Surinam et du Guyana. La baisse du nombre d'éloignements constatée ces trois dernières années traduit une réorientation de la stratégie vers un ciblage des éloignements dits lointains c'est-à-dire qui ne se limitent pas à une remise frontalière de l'autre côté du fleuve dont on constate qu'elles ne dissuadent pas d'un retour des personnes éloignées. Ces éloignements sont conduits par voie aérienne vers l'intérieur des terres du Brésil et du Surinam afin de dissuader les retours en Guyane mais sont affectés par les restrictions de déplacements liées au Covid.

POPULATION TOTALE ET ÉTRANGERS EN SITUATION RÉGULIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
Population totale	379 707		359 821		288 086		856 858		278 926	
RPT* titulaires d'un document de séjour	13 723		7 786		40 638		12 489		29 373	
Principales nationalités	Haïti	9 095	Haïti	3 198	Haïti	13 482	Madagascar	4 617	Comores	25 485
	Dominique	2 208	Sainte Lucie	2 304	Suriname	9 925	Comores	3 604	Madagascar	2 178
	République dominicaine	1 192	République dominicaine	480	Brésil	8 877	Maurice	2 319	R.D. du Congo	509

* Ressortissants de pays tiers

Source : DGEF-Insee, recensement de la population

VISAS DÉLIVRÉS POUR L'OUTRE-MER

	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Économique	5 800	5 598	6 190	6 583	2 013	-69,4 %
Familial	1 111	1 084	980	1 011	601	-40,6 %
Étudiant et stagiaire	515	578	486	603	509	-15,6 %
Humanitaire	303	99	108	98	53	-45,9 %
Transit	120	367	419	311	100	-67,8 %
Touriste	12 529	10 811	11 293	11 455	2 756	-75,9 %
Divers	9 053	7 037	6 845	7 326	1 916	-73,8 %
TOTAL	29 431	25 574	26 321	27 387	7 948	-71,0 %

Source : DGEF/Sous-direction des visas

Champ : tous types de visas

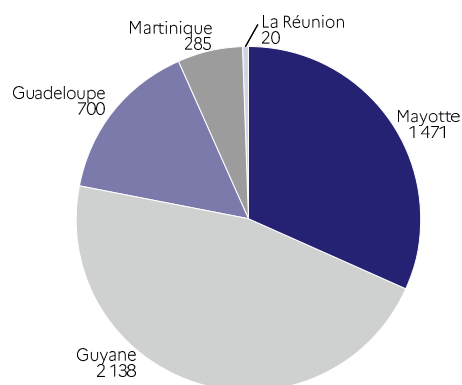
PREMIERS TITRES DÉLIVRÉS

	2016	2017	2018	2019	2020 p	2020/2019
Guadeloupe	852	1 064	810	762	347	-54,5 %
Martinique	429	388	388	386	317	-17,9 %
Guyane	1 775	1 738	2 611	2 243	1 506	-32,9 %
La Réunion	852	1 004	828	1 005	807	-19,7 %
Mayotte	2 594	2 745	3 651	5 417	3 427	-36,7 %
TOTAL DOM	6 502	6 939	8 288	9 813	6 404	-34,7 %

Source : AGDREF-DSED

Champ : Ressortissants des pays tiers, hors mineurs

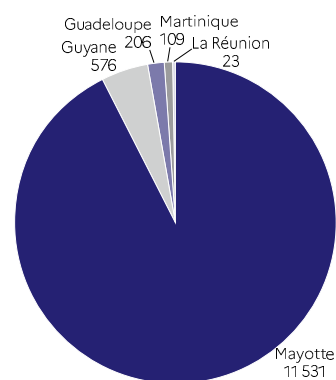
PREMIÈRES DEMANDES D'ASILE EN 2020



Source : Ofpra

Champ : Hors mineurs accompagnants

LES ÉLOIGNEMENTS EN 2020



Source : MI-DCPAF

Champ : Hors mineurs

